

Travorium

ÉNONCÉ DES POLITIQUES ET PROCÉDURES

En vigueur le 13 août 2020

SECTION 1 – INTRODUCTION

- 1.1 CODE D'ÉTHIQUE
- 1.2 POLITIQUES INTÉGRÉES DANS LE CONTRAT DES MEMBRES
- 1.3 MODIFICATIONS DU CONTRAT DE MEMBRE, DES POLITIQUES ET PROCÉDURES
OU DU PLAN DE RÉMUNÉRATION
- 1.4 RETARDS
- 1.5 POLITIQUES ET DISPOSITIONS SÉPARABLES
- 1.6 RENONCIATION
- 1.7 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

SECTION 2 - DEVENIR MEMBRE

- 2.1 CONDITIONS POUR DEVENIR
MEMBRE
- 2.2 ENREGISTREMENT DES NOUVEAUX
MEMBRES PAR INTERNET OU PAR
TÉLÉCOPIE
- 2.3 AVANTAGES DES MEMBRES
- 2.4 DURÉE ET RENOUVELLEMENT DE
L'ACTIVITÉ DE TRAVORIUM

SECTION 3 - POLITIQUE DE

DIVULGATION DES REVENUS

SECTION 4 - PUBLICITÉ

- 4.1 RESPECT DU PLAN D'INDEMNISATION DU TRAVORIUM
- 4.2 UTILISATION DE L'AIDE À LA VENTE
- 4.3 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- 4.4 POLITIQUE WEB
- 4.5 NOMS DE DOMAINE ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES
- 4.6 PRIX ANNONCÉ
- 4.7 COMMUNICATIONS NON SOLLICITÉES PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE ET PAR
TÉLÉCOPIE

SECTION 5 - EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE DE TRAVORIUM

5.1 - ENTREPRISES

5.1.1 Modifications apportées à une entité commerciale

5.1.2 Changement de parrain

5.1.3 Changement de lieu de travail

5.2 RÉCLAMATIONS ET ACTIONS NON AUTORISÉES

5.2.1 Indemnisation

5.2.2 Approbation des services de Travorium

5.3 CONFLITS

5.3.1 Pas de sollicitations

5.3.2 Vente de biens ou de services concurrents

5.3.3 Cibler d'autres vendeurs directs

5.3.4 Vie privée et confidentialité

- 5.3.5 La Règle de gestion des données
- 5.4 PARRAINAGE CROISÉ
- 5.5 APPROBATION OU AVAL DU GOUVERNEMENT
- 5.6 IDENTIFICATION
- 5.7 IMPÔTS SUR LE REVENU
- 5.8 STATUT DE CONTRACTANT INDÉPENDANT
- 5.9 ACHAT DE BONUS
- 5.10 EMPILAGE
- 5.11 UNE ENTREPRISE DE TRAVORIUM PAR MEMBRE
- 5.12 SUCCESSION
- 5.13 VENTE, TRANSFERT OU ASSIGNEMENT D'UNE ENTREPRISE DE TRAVORIUM
- 5.14 Séparation d'une entreprise de travorium
- 5.15 PARRAINAGE

SECTION 6 - RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

- 6.1 CHANGEMENT D'ADRESSE, DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE, D'ADRESSE ÉLECTRONIQUE
- 6.2 RESPONSABILITÉS DES MEMBRES PARRAINS
 - 6.2.1 Formation initiale
 - 6.2.2 Responsabilités en matière de formation continue
- 6.3 PAS DE DÉNIGREMENT
- 6.4 SIGNALER LES VIOLATIONS DE LA POLITIQUE

SECTION 7 - FACTURATION AUTOMATIQUE

- 7.1 FACTURATION

SECTION 8 - PRIMES ET COMMISSIONS

- 8.1 BONUS ET QUALIFICATIONS DE LA COMMISSION
- 8.2 ERREURS OU QUESTIONS
- 8.3 INTERDICTION D'ACHETER DES BONUS
- 8.4 RAPPORTS

SECTION 9 - RÈGLEMENT DES LITIGES ET PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

- 9.1 SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- 9.2 MÉDIATION
- 9.3 ARBITRAGE
- 9.4 DOMMAGES
- 9.5 DROIT APPLICABLE, JURIDICTION ET LIEU DE JURIDICTION

ARTICLE 10 - EFFET DE L'ANNULATION

- 10.1 EFFET DE L'ANNULATION ET DE LA RÉSILIATION
- 10.2 NON-RENOUVELLEMENT

ARTICLE 11 - DÉFINITIONS

Travorium

ÉNONCÉ DES POLITIQUES ET PROCÉDURES

À compter du 1er mars 2013

SECTION 1 – INTRODUCTION

1.1 - Code d'éthique

Paid 2 Save Network, LLC (faisant affaire sous le nom de «Travorium» ou «la Société») est une société basée sur des valeurs qui se targue de la qualité et du caractère de ses Membres (ci-après «Membre»). Les lignes directrices suivantes contribuent à garantir une norme d'excellence uniforme dans l'ensemble de notre organisation. Chaque Membre Travorium est censé adopter le comportement éthique suivant lorsqu'il agit au nom de l'entreprise:

R. Je serai respectueux de chaque personne que je rencontrerai dans le cadre de mes activités liées au Travorium.

B. En tout temps, je conduirai moi-même et mes affaires d'une manière éthique, morale, légale et financièrement saine.

C. Je ne m'engagerai pas dans des activités susceptibles de discréditer Travorium, tout dirigeant ou employé de Travorium, moi-même ou d'autres Membres.

D. Je ne ferai aucune réclamation décourageante ou désobligeante envers les autres membres du Travorium. Je veillerai à ce que, dans toutes les relations commerciales avec Travorium, je m'abstienne de me livrer à un langage négatif. Je m'abstiendrai de faire tout type de déclarations calomnieuses.

E. Je fournirai soutien et encouragement à mes clients pour que leur expérience avec Travorium soit réussie. Je comprends qu'il est important de fournir un service de suivi et de soutien à ma ligne descendante.

F. Je représenterai correctement tous les plans de bonus / compensation disponibles via Travorium et le potentiel de revenu qui y est représenté. Je comprends que je ne peux pas utiliser mes propres revenus comme une indication du succès potentiel d'autrui, ni utiliser les chèques de compensation comme supports marketing. Je comprends en outre que je ne peux divulguer mes revenus Travorium pour recruter un (des) membre (s) potentiel (s) qu'après avoir remis une copie de la déclaration de divulgation des revenus au (x) membre (s) potentiel (s).

G. Je respecterai toutes les politiques et procédures de Travorium maintenant et telles qu'elles pourraient être modifiées à l'avenir.

1.2 - Politiques incorporées dans l'accord de membre

Ces Politiques et Procédures («Politiques»), dans leur forme actuelle et telles qu'amendées à la seule discrétion de Travorium, sont incorporées et font partie intégrante de l'Accord de Membre Travorium (ci-après «Accord de Membre»). Tout au long de ces Politiques, lorsque le terme «Accord» est utilisé, il se réfère collectivement au Contrat de Membre Travorium, à ces Politiques et au Plan de Compensation Travorium. Ces documents sont incorporés par référence dans l'Accord de membre (tous dans leur forme actuelle et tels que modifiés par Travorium). Il est de la responsabilité de chaque membre de lire, de comprendre, d'adhérer et de s'assurer qu'il ou elle connaît et fonctionne selon la version la plus récente de ces politiques. Lors du parrainage d'un nouveau membre, il est de la

responsabilité du membre parrain de fournir la version la plus récente de ces politiques et procédures avant de signer le contrat de membre.

1.3 - Modifications du contrat de membre, des politiques et procédures ou du plan de rémunération

Étant donné que les lois fédérales, étatiques et locales, ainsi que l'environnement commercial, changent périodiquement, Travorium se réserve le droit de modifier l'Accord et les prix de sa liste de prix des produits Travorium à sa seule et absolue discrétion. La notification des modifications doit apparaître dans les documents officiels du Travorium. Les modifications entreront en vigueur dès leur publication dans les documents officiels de Travorium, y compris, mais sans s'y limiter, la publication sur le site Web de Travorium, la distribution par e-mail, la publication dans la newsletter de Travorium, les notices de produits ou toute autre méthode commercialement raisonnable. La poursuite des activités de Travorium d'un Membre ou l'acceptation par un Membre de primes ou de commissions constitue l'acceptation de tous les amendements.

1.1 - Retards

Travorium ne sera pas responsable des retards et des manquements dans l'exécution de ses obligations lorsque l'exécution est rendue commercialement impraticable en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. Cela comprend, sans limitation, les grèves, les difficultés de travail, les émeutes, la guerre, les incendies, les inondations, la mort, la réduction de la source d'approvisionnement d'un parti ou les décrets ou ordonnances du gouvernement.

1.2 - Politiques et dispositions divisibles

Si une disposition de l'Accord, dans sa forme actuelle ou telle qu'elle peut être modifiée, est jugée invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, seule la ou les parties invalides de la disposition seront supprimées et les autres termes et dispositions resteront en pleine force et effet et sera interprétée comme si une telle disposition invalide ou inapplicable n'avait jamais fait partie du Contrat.

1.3 - Renonciation

La Société ne renonce jamais à son droit d'insister sur le respect du Contrat et des lois applicables régissant la conduite d'une entreprise. Aucun manquement de Travorium à exercer un droit ou un pouvoir en vertu de l'Accord ou à insister sur le strict respect par un Membre de toute obligation ou disposition de l'Accord, et aucune coutume ou pratique des parties en contradiction avec les termes de l'Accord, ne constituera une renonciation au droit de Travorium d'exiger le respect exact de l'Accord. La renonciation par Travorium ne peut être effectuée que par écrit par un agent autorisé de la Société.

1.1 – Date effective

Ces politiques et procédures entreront en vigueur le 13 août 2020 («date d'entrée en vigueur) et, à ce moment-là, remplaceront automatiquement toutes politiques et procédures antérieures (les« anciennes politiques et procédures »). À la date d'entrée en vigueur, les anciennes politiques et procédures cessent d'avoir force ou effet.

SECTION 2 - DEVENIR MEMBRE

2.1 - Conditions pour devenir membre

Pour devenir membre Travorium, chaque candidat doit:

A. Être majeur dans son État de résidence;

Résider aux États-Unis ou dans d'autres pays officiellement ouverts par Travorium;

B. Avoir un numéro de sécurité sociale ou un numéro d'identification fiscale fédéral valide;

C. Soumettez un accord de membre dûment rempli et signé à Travorium par voie électronique ou par fax.

2.3 - Avantages membres

Une fois qu'un accord de membre a été accepté par Travorium, les avantages du plan de compensation et de l'accord de membre sont disponibles pour le nouveau membre. Ces avantages comprennent le droit de:

A. Vendre des services Travorium;

B. Participer au Plan de Compensation Travorium (recevoir des bonus et des commissions, si éligible);

C. Parrainez d'autres personnes en tant que clients ou membres dans l'entreprise Travorium et construisez ainsi une organisation et progressez à travers le Plan de Compensation de Travorium;

D. Recevoir des publications périodiques sur le Travorium et d'autres communications sur le Travorium;

E. Participer à des fonctions de formation, de motivation et de reconnaissance parrainées par Travorium.

2.4 - Modalités et renouvellement d'une entreprise Travorium

La durée de cet accord est d'un an (sous réserve d'annulation ou de disqualification préalable comme prévu dans les politiques et procédures). Si un membre ne renouvelle pas son activité en reconfirmant son engagement envers ces politiques, ou si elle est annulée ou résiliée pour quelque raison que ce soit, les membres comprennent qu'ils perdront définitivement tous leurs droits en tant que membres.

SECTION 3 - POLITIQUE DE DIVULGATION DES REVENUS

Dans un effort pour appliquer les meilleures pratiques commerciales, Travorium a développé la déclaration de divulgation des revenus («IDS»). Le Travorium IDS est conçu pour transmettre des informations véridiques, opportunes et complètes concernant les revenus que gagnent les membres Travorium. Afin d'atteindre cet objectif, une copie de l'IDS doit être présentée à tous les membres potentiels.

Une copie de l'IDS doit être présentée à un membre potentiel (quelqu'un qui n'est pas partie à un accord de membre Travorium en cours) à chaque fois que le plan de compensation est présenté ou discuté, ou que tout type de demande de revenu ou de représentation des revenus est effectué.

Les termes «déclaration de revenus» et / ou «représentation des revenus» (collectivement «réclamations de revenus») comprennent: (1) des déclarations de revenus moyens, (2) des déclarations de revenus non moyens, (3) des déclarations de fourchettes de revenus, (4) des témoignages sur le revenu, (5) des allégations de style de vie et (6) des allégations hypothétiques. Les exemples de "déclarations de revenus non moyens" incluent: "Notre membre numéro un a gagné plus d'un million de dollars l'année dernière" ou "Notre membre de classement moyen gagne cinq mille par mois." Un exemple d'«état des fourchettes de revenus» est «Le revenu mensuel de nos membres de rang supérieur est de dix mille dollars pour le bas de gamme à trente mille dollars par mois pour le haut de gamme.»

Lors de toute réunion ouverte au public au cours de laquelle le plan de compensation est discuté ou tout type de demande de revenu est présenté, vous devez fournir à chaque membre potentiel une copie de l'IDS. Des copies de l'IDS peuvent être imprimées ou téléchargées gratuitement à partir du site Web de l'entreprise à l'adresse www.paid2savenetwork.com/IDS.

SECTION 4 - PUBLICITÉ

4.1 - Adhésion au Plan de Compensation du Travorium

Les membres doivent adhérer aux termes du plan de compensation de Travorium tel qu'énoncé dans les documents officiels de Travorium. Les membres ne doivent pas offrir l'opportunité Travorium via, ou en combinaison avec, tout autre système, programme ou méthode de marketing autre que celui spécifiquement indiqué dans les documents officiels de Travorium. Les membres ne doivent pas exiger ou encourager d'autres clients ou membres actuels ou potentiels à participer à Travorium d'une manière qui diffère du programme tel que défini dans les documents officiels de Travorium. Les membres ne doivent pas exiger ni encourager d'autres clients ou membres actuels ou potentiels à exécuter un accord ou un contrat autre que les accords et contrats officiels de Travorium afin de devenir membre de Travorium. De même, les membres ne doivent pas exiger ni encourager d'autres clients ou membres actuels ou potentiels à effectuer un achat ou un paiement à une personne ou à une autre entité pour participer au plan de compensation de Travorium autre que les achats ou paiements identifiés comme recommandés ou requis dans le document officiel. Matériaux de Travorium.

4.2 - Utilisation des aides à la vente

Pour promouvoir à la fois les services et l'opportunité qu'offre Travorium, les Membres doivent utiliser les aides à la vente et les supports produits par Travorium. Si les Membres Travorium développent leurs propres aides à la vente et matériel promotionnel (y compris la publicité sur Internet), nonobstant les bonnes intentions des Membres, ils peuvent involontairement enfreindre un certain nombre de lois ou règlements affectant une entreprise Travorium. Ces violations, bien qu'elles soient relativement peu nombreuses, pourraient compromettre la possibilité de Travorium pour tous les Membres. En conséquence, les membres doivent soumettre toutes les aides à la vente écrites, le matériel promotionnel, les publicités, les sites Web et autres documents à la société pour approbation par la société avant utilisation. À moins que le membre ne reçoive une autorisation écrite spécifique pour utiliser le matériel, la demande sera réputée refusée. Tous les membres doivent sauvegarder et promouvoir la bonne réputation de Travorium et de ses services. Le marketing et la promotion de Travorium, l'opportunité de Travorium, le Plan de compensation et les services de Travorium doivent être conformes à l'intérêt public et doivent éviter toute conduite ou pratique discourtois, trompeuse, trompeuse, contraire à l'éthique ou immorale.

4.3 - Propriété intellectuelle

Travorium n'autorisera pas l'utilisation de ses noms commerciaux, marques de commerce, dessins ou symboles en dehors des aides à la vente produites et approuvées par toute personne, y compris les membres Travorium, sans l'autorisation écrite préalable de Travorium. En outre, aucun membre ne peut utiliser, publier, reproduire, annoncer, vendre ou afficher de quelque manière que ce soit le nom, l'image ou la ressemblance ou la voix d'un autre membre sans le consentement écrit préalable du membre nommé. Ce consentement doit être enregistré auprès du service Conformité de Travorium

avant toute utilisation.

4.4 - Politique Web

Si un affilié souhaite utiliser une page Web Internet pour promouvoir son entreprise, il peut le faire uniquement par le biais des services autorisés de la société.

Un général

Il est de votre obligation de vous assurer que vos activités de marketing en ligne sont véridiques, ne sont pas trompeuses et ne trompent en aucune façon les clients ou les affiliés potentiels. Les sites Web et les activités et tactiques de promotion Web qui induisent en erreur ou sont trompeurs, quelle que soit leur intention, ne seront pas autorisés. Cela peut inclure la représentation de quelque manière que ce soit que vous êtes un représentant autorisé des liens de spam Travorium (ou du spam de blog), des tactiques d'optimisation des moteurs de recherche (SEO) contraires à l'éthique, des publicités de clic trompeuses (c'est-à-dire que l'URL d'affichage d'une campagne PPC semble se résoudre à un site officiel de l'entreprise Travorium quand il va ailleurs), des bannières publicitaires non approuvées et des communiqués de presse non autorisés. Travorium sera le seul déterminant de la véracité quant à savoir si des activités spécifiques sont trompeuses ou trompeuses.

Noms de domaine, adresses e-mail et alias en ligne

Vous ne pouvez pas utiliser ou enregistrer des noms de domaine, des adresses e-mail et / ou des alias en ligne qui pourraient prêter à confusion, ou être trompeurs ou trompeurs, en ce sens qu'ils amènent les individus à croire ou à supposer que la communication provient ou est la propriété de Travorium en se présentant en tant qu'expéditeur d'un e-mail.

Des exemples d'utilisation inappropriée comprennent, mais sans s'y limiter:

Paid2SaveNetwork@msn.com; www. Paid2SaveNetwork Direct.com;

www.myspace.com/Paid2SaveNetwork; www.Paid2SaveNetworkPresident.com/official, ou des dérivés tels que décrits ici.

Des exemples d'URL, d'adresses e-mail et d'alias en ligne autorisés peuvent apparaître comme suit: myspace.com/iloveTravorium; tantechtammy@Paid2SaveNetwork.net.

Les décisions concernant ce qui pourrait prêter à confusion, induire en erreur ou être considérée comme trompeuse sont à la seule discrétion de Travorium. Si vous avez une question pour savoir si le nom que vous avez choisi est acceptable, vous pouvez le soumettre à compliance@Paid2SaveNetwork.com pour examen avant utilisation.

C. Sites Web affiliés approuvés

Le terme site Web affilié fait référence au site Web affilié proposé par Travorium ou un fournisseur agréé aux affiliés. Le terme site Web de médias sociaux fait référence à tout site qui n'est pas spécifiquement interdit dans les termes et conditions de cet accord, comme Facebook.com, MySpace.com, Twitter.com, YouTube.com, les blogs personnels ou d'autres sites Web personnels.

D. Petites annonces en ligne

Vous ne pouvez pas utiliser les petites annonces en ligne (y compris Craigslist) pour répertorier, vendre ou promouvoir des services Travorium spécifiques. Vous pouvez utiliser les petites annonces en ligne (y compris Craigslist) pour la prospection, le recrutement, le parrainage et l'information du public sur l'opportunité Travorium à condition de respecter les autres exigences de cet accord telles que vous identifier en tant que représentant indépendant de Travorium, en utilisant uniquement

des images et des versions approuvées de tout logo de marque déposée et sans utiliser de produit frauduleux ou trompeur ni de réclamations de revenus Si un lien ou une URL est fourni, il doit renvoyer vers votre site Web affilié ou votre site Web de médias sociaux.

Les sites de médias sociaux tels que Face book peuvent également être utilisés pour promouvoir votre entreprise Travorium. Vous devez fournir des liens Travorium approuvés vers votre site Web répliqué affilié pour les ventes et le traitement des commandes. Toutes les ventes en ligne de produits Travorium doivent avoir lieu et être réalisées via le site Web Affiliate Replicated (ou le site d'entreprise).

E. Bannière publicitaire

Vous pouvez placer des bannières publicitaires sur un site Web à condition d'utiliser des modèles et des images approuvés par Travorium. Toutes les bannières publicitaires doivent être liées à votre site Web affilié. Vous ne pouvez pas utiliser d'annonces aveugles ou de pages Web faisant des déclarations de produits ou de revenus non conformes qui sont finalement associées aux produits Travorium ou à l'opportunité commerciale Travorium.

A. Liaison de spam

Les liens de spam sont définis comme plusieurs soumissions consécutives du même contenu ou d'un contenu similaire dans des blogs, des wikis, des livres d'or, des sites Web ou d'autres forums de discussion ou forums en ligne accessibles au public et ne sont pas autorisés. Cela inclut le spam de blog, le spam de commentaires de blog et / ou le dexing de spam. Tous les commentaires que vous faites sur les blogs, forums, livres d'or, etc. doivent être uniques, informatifs et pertinents.

Sites de réseautage social

Vous pouvez utiliser des sites Web de réseaux sociaux (Face book, MySpace, LinkedIn, blogs, forums et autres sites d'intérêt social partagé) pour partager des informations sur le produit Travorium, la mission et l'opportunité commerciale et pour la prospection et le parrainage. Cependant, ces sites ne peuvent pas être utilisés pour vendre ou proposer de vendre des services spécifiques de Travorium.

Les profils que vous générez dans toute communauté sociale où vous mentionnez ou discutez de Travorium doivent clairement vous identifier en tant qu'affilié indépendant de Travorium et doivent apparaître comme décrit ici. Lorsque vous participez à ces communautés, vous devez éviter les conversations, les commentaires, les images, la vidéo, l'audio, les applications inappropriés ou tout

autre contenu pour adultes, profane, discriminatoire ou vulgaire. La détermination de ce qui est inapproprié est à la seule discrétion de Travorium, et les affiliés en infraction seront soumis à des mesures disciplinaires et / ou à un licenciement.

Vous acceptez de supprimer immédiatement un site non conforme à la demande de Travorium. Les appels concernant la conformité peuvent être soumis après la fermeture du site. Les appels doivent être adressés à l'adresse e-mail indiquée dans la politique relative au règlement des différends.

C. Liens commerciaux / annonces au paiement par clic (PPC)

Les liens sponsorisés ou les publicités au paiement par clic (PPC) sont acceptables. L'URL de destination doit être vers votre site Web affilié. L'URL à afficher doit également être celle de votre site Web affilié et ne doit pas présenter d'URL qui pourrait amener l'utilisateur à supposer qu'il est dirigé vers un site d'entreprise Travorium, ou être inapproprié ou trompeur de quelque manière que ce soit.

D. Sites Web externes

Des sites Web externes vous sont autorisés pour promouvoir votre entreprise Travorium et l'opportunité Travorium. Si vous souhaitez utiliser un site Web externe, vous devez procéder comme suit:

- a.) Identifiez-vous en tant que membre indépendant de Travorium.
- b.) N'utilisez que les images et les mots approuvés par Travorium.
- c.) Adhérez aux politiques d'utilisation de la marque, des marques déposées et des images décrites dans ce document.
- d.) Acceptez de modifier votre site Web pour vous conformer aux politiques actuelles ou futures de Travorium.

Vous êtes seul responsable du contenu, de la messagerie, des réclamations et des informations de votre site Web et devez vous assurer que votre site Web représente et améliore de manière appropriée la marque Travorium et adhère à toutes les directives et politiques de Travorium. De plus, votre site Web ne doit pas contenir d'annonces ou de promotions contextuelles malhonnêtes ou de code malveillant. Les décisions et actions correctives dans ce domaine sont à la seule discrétion de Travorium. Nous vous encourageons à utiliser les images Travorium approuvées disponibles via la suite affaires.

E. Mandat d'image d'affilié Travorium

Lors de l'utilisation d'un réseau social ou d'un site Web externe, il doit contenir:

- a.) Un logo de membre Travorium à partir des modèles approuvés.
- b.) Votre nom et titre (exemple: Joan Arc, affilié indépendant, Travorium).
- c.) Un lien vers votre site Web répliqué par les membres.

Bien que les thèmes et les images de la marque Travorium soient souhaitables pour la cohérence, toute personne qui atterrit sur votre page doit clairement comprendre qu'elle se trouve sur un site affilié indépendant et non sur une page d'entreprise Travorium.

4.6 - Prix annoncé

Vous ne pouvez annoncer aucun des services de Travorium à un prix INFÉRIEUR au prix le plus élevé publié par l'entreprise pour le service équivalent. Aucune publicité spéciale de séduction n'est autorisée. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les offres d'adhésion gratuite ou d'autres offres similaires qui accordent des avantages au-delà de ceux disponibles par l'intermédiaire de la Société.

4.7- Communication par e-mail et fax non sollicitées

Travorium ne permet pas aux membres d'envoyer des courriels non sollicités à moins que ces courriels ne respectent strictement les lois et règlements applicables, y compris, sans s'y limiter, la loi fédérale CAN SPAM. Tout e-mail envoyé par un Membre qui fait la promotion de Travorium, de l'opportunité Travorium ou des services Travorium, doit respecter les conditions suivantes:

A. Il doit y avoir une adresse e-mail de retour fonctionnelle à l'expéditeur.

B. Il doit y avoir un avis dans l'e-mail qui informe le destinataire qu'il peut répondre à l'e-mail, via l'adresse e-mail de retour fonctionnelle, pour demander que de futures sollicitations par e-mail ou une correspondance ne lui soient pas envoyées (un «opt-out »).

C. L'e-mail doit inclure l'adresse postale physique du membre.

D. L'e-mail doit indiquer clairement et ostensiblement que le message est une publicité ou une sollicitation.

E. L'utilisation de lignes d'objet trompeuses et / ou de fausses informations d'en-tête est interdite.

F. Toutes les demandes de désabonnement, qu'elles soient reçues par courriel ou par courrier ordinaire, doivent être honorées. Si un Membre reçoit une demande de désinscription d'un destinataire d'un e-mail, le Membre doit transmettre la demande de désinscription à la Société. Travorium peut envoyer périodiquement des courriels commerciaux au nom des Membres. En concluant le Contrat de Membre, le Membre accepte que la Société puisse envoyer de tels e-mails et que les adresses physiques et e-mail du Membre seront incluses dans ces e-mails comme indiqué ci-dessus. Les membres doivent honorer les demandes de désinscription générées à la suite de ces e-mails envoyés par la société. Sauf dans les cas prévus dans cette section, les Membres ne peuvent pas utiliser ou transmettre des télécopies non sollicitées ou utiliser un système de numérotation téléphonique automatique relatif à l'exploitation de leurs entreprises Travorium.

SECTION 5 - EXPLOITER UNE ENTREPRISE DE TRAVORIUM.

5.1 - Entités commerciales

Une société, une société de personnes ou une fiducie (désignée collectivement dans cette section comme une «entité commerciale») peut demander à être membre de Travorium en soumettant une demande et un accord de membre Travorium avec son certificat de constitution, ses statuts, son accord de partenariat ou sa fiducie. documents (ces documents sont collectivement dénommés les «documents d'entité») à Travorium. Une entreprise Travorium peut changer son statut sous le même parrain d'un individu à une société de personnes, une société ou une fiducie ou d'un type d'entité à un autre. Pour ce faire, le ou les membres doivent fournir les documents d'entité à Travorium. La demande d'adhésion doit

être signée par tous les actionnaires, associés ou fiduciaires. Les membres de l'entité sont solidairement responsables de toute dette ou autre obligation envers Travorium.

5.1.1 - Modifications d'une entité commerciale

Chaque Membre doit immédiatement informer Travorium de tout changement du type d'entité commerciale qu'il utilise dans l'exploitation de son entreprise Travorium, ainsi que de l'ajout ou de la suppression d'associés commerciaux. Une entreprise Travorium peut changer son statut sous le même sponsor d'un individu à une société de personnes, une société ou une fiducie ou d'un type d'entité à un autre. Le formulaire d'accord de membre doit être signé par tous les actionnaires, partenaires ou fiduciaires. Les membres de l'entité sont solidairement responsables de toute dette ou autre obligation envers Travorium.

5.1.2 - Changement de sponsor

Pour protéger l'intégrité de toutes les organisations de marketing et sauvegarder le travail acharné de tous les membres, Travorium autorise rarement les changements de parrainage, à l'exception rare des changements de ligne directe (ce qui signifie que le placement n'est pas affecté). Une demande de changement de ligne directe doit être faite en soumettant un formulaire de demande de changement de parrain rempli dans un délai de sept (7) jours à compter de la date d'inscription, et doit provenir du parrain actuel.

5.1.3 - Changement de placement

Une demande de changement de placement doit être soumise dans les sept (7) jours suivant la date d'inscription et doit être demandée par le sponsor actuel inscrit. Un membre ne peut être déplacé qu'au sein de la même organisation de parrain. S'il est approuvé, un membre est placé dans la première position inférieure ouverte disponible à la date à laquelle la modification est effectuée. Les membres qui ont gagné des commissions ou obtenu un rang ne sont pas éligibles aux changements de placement. Veuillez noter que les décisions prises pour toute demande de changement (sponsor ou placement) sont à la seule discrétion de Travorium.

5.2 - Réclamations et actions non autorisées

5.2.1 - Indemnisation

Un Membre est entièrement responsable de toutes ses déclarations verbales et / ou écrites concernant les services Travorium et le Plan de Compensation, qui ne sont pas expressément contenues dans les Documents Officiels de Travorium. Les membres acceptent d'indemniser Travorium et de le dégager de toute responsabilité, y compris les jugements, les sanctions civiles, les remboursements, les frais d'avocat, les frais de justice ou les pertes d'affaires encourues par Travorium à la suite des représentations ou actions non autorisées du membre. Cette disposition survivra à l'annulation du contrat de membre.

5.2.2 - Approbations des services Travorium

Aucune réclamation concernant les services offerts par Travorium ne peut être faite à l'exception de ceux contenus dans les Documents officiels de Travorium.

5.3 - Conflits

5.3.1 - Non sollicitations

Les membres Travorium sont libres de participer à d'autres entreprises commerciales ou opportunités de marketing à plusieurs niveaux ou de réseau (collectivement «Marketing de réseau»). Cependant, pendant la durée du présent Contrat, les Membres ne peuvent pas recruter directement ou indirectement d'autres Membres Travorium ou Clients autres que ceux qu'ils ont personnellement parrainés pour toute autre activité de Marketing de Réseau. Suite à l'annulation d'un Contrat de Membre, et pendant une période d'une (1) année civile par la suite, à l'exception d'un Membre qui est personnellement parrainé par l'ancien Membre, un ancien Membre ne peut recruter aucun Membre Travorium ou Client pour un autre Réseau Entreprise de marketing.

5.3.2 - Vente de biens ou services concurrents

Pendant cet accord et pendant six mois par la suite, les Membres ne doivent pas vendre, ni tenter de vendre, des programmes ou services concurrents non-Travorium aux Clients ou Membres de Travorium. Tout programme, produit, service ou opportunité de vente directe dans les mêmes catégories génériques que les services Travorium est considéré comme concurrent, indépendamment des différences de coût, de qualité ou d'autres facteurs distinctifs.

5.3.3 - Ciblage d'autres vendeurs directs

Si les Membres s'engagent dans la sollicitation et / ou l'incitation des membres d'une autre société de vente directe à vendre ou à distribuer des services Travorium, ils supportent le risque d'être poursuivis par l'autre société de vente directe. Si un procès, un arbitrage ou une médiation est intenté contre un membre alléguant qu'il s'est engagé dans une activité de recrutement inappropriée de sa force de vente ou de ses clients, Travorium ne paiera aucun des frais de défense ou des frais juridiques du membre, et Travorium n'indemniserait le membre pour aucun jugement, récompense ou règlement.

5.3.4 - Vie privée et confidentialité

Tous les membres sont tenus de respecter la politique de confidentialité de la société en ce qui concerne les informations sur les membres et les clients.

5.3.5- La règle de gestion des données

La règle de gestion des données vise à protéger la ligne de parrainage (LOS) au profit de tous les membres, ainsi que de Travorium. Les informations LOS sont des informations compilées par Travorium qui divulguent ou se rapportent à tout ou partie de l'arrangement spécifique de parrainage au sein de l'entreprise Travorium, y compris, sans s'y limiter, les listes de membres, les arbres de parrainage et toutes les informations sur les membres générées à partir de là, dans leur présent et futur. formes. Le Travorium LOS constitue un secret commercial commercialement avantageux, unique et exclusif (Informations exclusives), qu'il garde propriétaire et confidentiel et traite comme un secret commercial. Travorium est le propriétaire exclusif de toutes les informations exclusives, qui sont dérivées, compilées, configurées et maintenues grâce à la dépense de temps, d'efforts et de ressources considérables par Travorium et ses membres. Grâce à cette Règle, les membres se voient accorder un droit personnel, non exclusif, non transférable et révocable de Travorium d'utiliser les informations exclusives uniquement lorsque cela est nécessaire pour faciliter leurs affaires, comme prévu dans ces politiques et procédures. La Société se réserve le droit de refuser ou de révoquer ce droit, moyennant un préavis raisonnable au Membre indiquant la ou les raisons d'un tel refus ou révocation, chaque fois que, de l'avis raisonnable de Travorium, cela est nécessaire pour protéger la confidentialité ou la valeur du Propriétaire Information. Tous les membres doivent conserver les informations exclusives dans la plus stricte confidentialité, et doivent prendre toutes les mesures raisonnables et les mesures appropriées pour sauvegarder les informations exclusives et en maintenir la confidentialité.

5.4 - Parrainage croisé

Le parrainage réel ou tenté entre groupes est strictement interdit. Le «parrainage inter-groupes» est défini comme l'inscription, indirecte ou non, d'une personne physique ou morale qui a déjà un numéro de client ou un contrat de membre en cours avec Travorium, ou qui a eu un tel accord dans les six (6) précédents. mois civils, dans une autre ligne de parrainage. L'utilisation d'un conjoint ou le nom, les noms

commerciaux, les DBA, les noms d'emprunt, les sociétés, les partenariats, les fiducies, les numéros d'identification fiscale fédérale ou les numéros d'identification fictifs pour contourner cette politique sont interdits. Cette politique n'interdit pas le transfert d'une entreprise Travorium conformément à la section «Vente, transfert ou cession d'activités Travorium» de ces politiques et procédures.

5.5 - Approbation ou approbation gouvernementale

Ni les agences de régulation fédérales ni nationales, ni les fonctionnaires n'approuvent ou n'approuvent aucune entreprise ou programme de vente directe ou de marketing de réseau. Par conséquent, les Membres ne doivent pas déclarer ou laisser entendre que Travorium ou son Plan de Compensation ont été «approuvés», «approuvés» ou autrement sanctionnés par une agence gouvernementale.

5.6 - Identification

Tous les membres sont tenus de fournir à Travorium leur numéro de sécurité sociale, leur numéro d'identification d'employeur fédéral ou leur numéro d'identité émis par le gouvernement, soit sur l'accord d'adhésion, soit à la demande de l'entreprise. Lors de l'inscription, la Société fournira un numéro d'identification de membre unique au membre par lequel il sera identifié. Ce numéro sera utilisé pour passer des commandes et suivre les commissions et les bonus.

5.7 - Impôt sur le revenu

Chaque année, Travorium fournira un relevé de revenus IRS Form 1099 MISC (Non-Employee Compensation) à chaque résident américain, comme l'exige l'Internal Revenue Service. Chaque membre est responsable du paiement des impôts locaux, provinciaux et fédéraux sur tout revenu généré en tant que membre. Si une entreprise Travorium est exonérée d'impôt, le numéro d'identification fiscale fédérale doit être fourni à Travorium. Tout membre qui ne fournit pas de numéro de sécurité sociale valide est soumis aux lois fédérales sur la retenue à la source et 28% de ses commissions et bonus seront retenus et soumis à l'IRS.

Vous êtes un entrepreneur indépendant. Vous n'êtes pas un agent, un employé, un partenaire ou une coentreprise avec la société. Vous ne pouvez pas vous représenter comme autre chose qu'un membre indépendant. Vous n'avez aucune autorité pour lier Travorium à quelque obligation que ce soit. Vous êtes responsable de payer vos propres impôts sur le travail indépendant, impôts fédéraux sur le revenu et autres impôts requis par la loi. Vous devez respecter toutes les lois fédérales, étatiques et locales, ainsi que les règles et réglementations de la société relatives à votre entreprise indépendante de Travorium ou à l'acquisition, la réception, la détention, la vente, la distribution ou la publicité des services ou des opportunités de Travorium.

Les membres ne peuvent pas répondre au téléphone en disant «Travorium», «Siège social de Travorium» ou par toute autre manière qui ferait croire à l'appelant qu'il a atteint les bureaux de Travorium. Un Membre peut uniquement déclarer qu'il est Membre du Travorium. Par conséquent, toute correspondance et toutes les cartes de visite relatives ou en relation avec l'activité Travorium d'un Membre doivent contenir le nom du Membre suivi du terme «Membre».

5.9 - Achat de bonus

Il est interdit de payer les frais d'adhésion uniquement dans le but de collecter des bonus ou d'atteindre le rang.

5.10 - Empilement

L'empilement est la manipulation non autorisée du système de compensation Travorium et / ou du plan marketing afin de déclencher des commissions ou de provoquer une promotion hors d'un membre en aval d'une manière non gagnée. Un exemple d'empilement se produit lorsqu'un sponsor place des participants sous un participant inactif en aval (qui peut ne pas connaître ou avoir aucune relation avec les clients) afin de déclencher une qualification non acquise pour la mise en service. Un autre exemple d'empilement est le placement manipulateur de membres au sein d'une organisation en aval afin de déclencher une promotion. L'empilement est un comportement contraire à l'éthique et inacceptable, et en tant que tel, il s'agit d'une infraction punissable avec des mesures pouvant aller jusqu'à la cessation des fonctions du membre de toutes les personnes directement impliquées.

5.11 - Une entreprise Travorium par membre

Un membre peut opérer ou avoir un intérêt de propriété, légal ou équitable, en tant qu'entreprise individuelle, partenaire, actionnaire, fiduciaire ou bénéficiaire, dans une seule entreprise Travorium. Aucun individu ne peut avoir, exploiter ou recevoir une compensation de plus d'une entreprise Travorium. Les individus d'une même unité familiale peuvent chacun entrer ou avoir un intérêt dans leur propre entreprise Travorium distincte, uniquement si chaque poste familial ultérieur est placé en première ligne pour le premier membre de la famille inscrit. Une «unité familiale» est définie comme les conjoints et les enfants à charge vivant ou faisant des affaires à la même adresse.

5.13 - Vente, transfert ou cession d'une entreprise Travorium

Bien qu'une entreprise Travorium soit une entreprise privée et indépendante, la vente, le transfert ou la cession d'une entreprise Travorium est soumise à certaines limitations. Si un Membre souhaite vendre son activité Travorium, les critères suivants doivent être remplis:

- A. La protection de la ligne de parrainage existante doit toujours être maintenue afin que l'activité Travorium continue d'être exploitée dans cette ligne de parrainage;
- B. L'acheteur ou le cessionnaire doit devenir un membre Travorium qualifié. Si l'acheteur est un membre actif de Travorium, il doit d'abord mettre fin à son activité Travorium et attendre six mois calendaires avant d'acquérir un intérêt dans la nouvelle activité de Travorium;
- C. Avant que la vente, le transfert ou la cession ne puisse être finalisé et approuvé par Travorium, toutes les dettes que le Membre vendeur a envers Travorium doivent être satisfaites; et
- D. Le Membre vendeur doit être en règle et ne violer aucune des conditions du Contrat pour être éligible à vendre, transférer ou céder une entreprise Travorium.

Avant de vendre une entreprise Travorium, le Membre vendeur doit informer le service Conformité de Travorium de son intention de vendre l'entreprise Travorium. Aucun changement de ligne de parrainage ne peut résulter de la vente ou du transfert d'une entreprise Travorium. Un membre ne peut vendre, transférer ou céder des parties de son entreprise - la position doit être vendue dans son intégralité.

5.14 - Séparation d'une entreprise de Travorium

Les membres du Travorium exploitent parfois leurs entreprises Travorium sous forme de partenariats mari-femme, de partenariats réguliers, de sociétés ou de fiducies. Au moment où un mariage peut se terminer par un divorce ou qu'une société, une société de personnes ou une fiducie (les trois dernières entités sont collectivement désignées dans les présentes sous le nom d'«entités») peut se dissoudre, des dispositions doivent être prises pour garantir que toute séparation ou division de l'entreprise est accompli de manière à ne pas nuire aux intérêts et aux revenus d'autres entreprises en amont ou en aval du parrainage. Si les parties qui se séparent ne parviennent pas à assurer le meilleur intérêt des autres membres et de la société en temps opportun, Travorium résiliera involontairement le contrat de membre.

Au cours du processus de divorce ou de dissolution de l'entité, les parties doivent adopter l'un des modes opératoires suivants:

A. L'une des parties peut, avec le consentement de l'autre ou des autres, exploiter l'entreprise Travorium conformément à une cession écrite par laquelle le conjoint, les actionnaires, les partenaires ou les fiduciaires cédants autorisent Travorium à traiter directement et uniquement avec l'autre conjoint ou actionnaire, associé ou fiduciaire non cédant.

B. Les parties peuvent continuer à exploiter les activités de Travorium conjointement sur une base «business-as-usual», après quoi toutes les indemnités versées par Travorium seront payées selon le statu quo tel qu'il existait avant la procédure de divorce ou de dissolution. Il s'agit de la procédure par défaut si les parties ne s'entendent pas sur le format décrit ci-dessus. La Société ne supprimera jamais une partie à un poste d'un compte de membre sans l'autorisation écrite et la signature de cette partie. En aucun cas, l'organisation en aval des conjoints en instance de divorce ou une entité commerciale en voie de dissolution ne sera divisée. En aucun cas, Travorium ne partagera les chèques de commission et de bonus entre les conjoints en instance de divorce ou les membres des entités dissolvantes. Travorium ne reconnaîtra qu'une seule organisation en aval et n'émettra qu'un seul chèque de commission par entreprise Travorium par cycle de commission. Les chèques de la Commission sont toujours délivrés à la même personne ou entité. Dans le cas où les parties à une procédure de divorce ou de dissolution sont incapables de résoudre un différend concernant la disposition des commissions et la propriété de l'entreprise dans les délais fixés par la Société, le Contrat de membre sera involontairement annulé. Si un ancien conjoint a complètement renoncé à tous ses droits dans l'entreprise originale de Travorium suite à un divorce, il est par la suite libre de s'inscrire auprès de tout sponsor de son choix sans attendre six (6) mois civils. Dans le cas de dissolutions d'entités commerciales, l'ancien associé, actionnaire, membre ou autre entité affiliée qui ne conserve aucun intérêt dans l'entreprise doit attendre six mois civils à compter de la date de la dissolution finale avant de se réinscrire en tant que membre. Dans les deux cas, cependant, l'ex-conjoint ou la société affiliée n'aura aucun droit sur les membres de leur ancienne organisation ou sur tout ancien client. Ils doivent développer la nouvelle entreprise de la même manière que tout autre nouveau membre.

5.15 - Parrainage

Tous les membres actifs en règle ont le droit de parrainer et d'inscrire d'autres personnes dans Travorium. Chaque client potentiel ou membre a le droit ultime de choisir son propre sponsor. Si deux membres prétendent être le commanditaire du même nouveau membre ou client, la société considérera la première demande reçue par la société comme déterminante.

SECTION 6 - RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

6.1 - Changement d'adresse, de téléphone, d'adresse électronique

Pour garantir des communications en temps opportun, la livraison de matériel d'appui et des chèques

de commission, il est extrêmement important que les fichiers du Travorium soient à jour. Les membres qui envisagent de déménager ou de changer leur adresse e-mail doivent soumettre un accord de membre modifié avec les nouvelles informations.

6.2 - Responsabilités du membre parrain

6.2.1 - Formation initiale

Tout Membre qui parraine un autre Membre dans Travorium doit effectuer une fonction d'assistance et de formation de bonne foi pour s'assurer que sa lignée descendante exploite correctement son entreprise Travorium. Les membres doivent fournir la version la plus récente des politiques et procédures, de la déclaration de divulgation des revenus et du plan de rémunération aux personnes qu'ils parrainent pour devenir membres avant que le candidat ne signe un accord de membre.

6.2.2 - Responsabilités en matière de formation continue

Les membres doivent surveiller les membres de leurs organisations en aval pour s'assurer que les membres en aval ne font pas de réclamations inappropriées sur les produits ou les affaires, ou ne se livrent à aucune conduite illégale ou inappropriée. Sur demande, chaque Membre doit être en mesure de fournir à Travorium une preuve documentée de son accomplissement continu des responsabilités d'un Sponsor.

6.3 - Non dénigrement

Les membres ne doivent pas dénigrer, rabaisser ou faire des remarques négatives sur Travorium, les autres membres de Travorium, les services de Travorium, le plan de compensation, ou les propriétaires, membres du conseil d'administration, administrateurs, dirigeants ou employés de Travorium.

6.4 - Signaler les violations de la politique

Les membres observant une violation de la politique par un autre membre doivent soumettre un rapport écrit de la violation directement à l'attention du service de conformité de Travorium, avec toutes les preuves à l'appui et les informations pertinentes. Il est important de comprendre que les informations soumises resteront confidentielles.

SECTION 7 - FACTURATION AUTOMATIQUE

7.1 - Facturation

Le programme d'adhésion est automatiquement renouvelé chaque mois avec une carte de crédit ou de débit conservée dans les dossiers de Travorium. Le Membre peut modifier son abonnement mensuel dans le back office du site Travorium.

SECTION 8 - BONUS ET COMMISSIONS

-

8.1 - Qualifications Bonus et Commission

Afin de se qualifier pour recevoir des commissions et des bonus, un membre doit être en règle et se conformer aux termes de l'Accord et aux présentes politiques et procédures. Un membre sera admissible à recevoir des commissions et des bonus tant qu'il / elle produit une vente d'adhésion personnelle chaque mois ou maintient un abonnement personnel en règle pour lui / elle. Un membre n'est pas tenu de maintenir une adhésion personnelle, mais peut le faire s'il le souhaite aux fins de cette section.

8.2 - Erreurs ou questions

Si un membre a des questions ou pense que des erreurs ont été commises concernant les commissions, les bonus, les rapports d'activité en aval ou les frais, le membre doit en informer Travorium par écrit dans les 30 jours suivant la date de l'erreur ou de l'incident présumé en question. Travorium ne sera pas responsable des erreurs, omissions ou problèmes non signalés à la Société dans les 30 jours.

8.3 - Achat de bonus interdit

L'achat de bonus est strictement et absolument interdit. L'achat de bonus comprend: (a) l'inscription d'individus ou d'entités à l'insu et / ou l'exécution d'un Contrat de membre par ces individus ou entités; (b) l'inscription frauduleuse d'un individu ou d'une entité en tant que membre ou client; (c) l'inscription ou la tentative d'inscription d'individus ou d'entités inexistantes en tant que membres ou clients («fantômes»); (d) l'achat de services Travorium au nom d'un autre membre ou client, ou sous le numéro d'identification d'un autre membre ou client, pour se qualifier pour des commissions ou des bonus; et / ou (f) tout autre mécanisme ou artifice pour se qualifier pour l'avancement de rang, des incitations, des prix, des commissions ou des bonus qui n'est pas motivé par des achats de produits ou de services de bonne foi par les utilisateurs finaux.

8.4 - Rapports

Toutes les informations fournies par Travorium, y compris, mais sans s'y limiter, le volume des ventes personnelles (ou une partie de celles-ci) et l'activité de parrainage en aval sont considérées comme

exactes et fiables. Néanmoins, en raison de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, la possibilité inhérente d'erreur humaine et mécanique; l'exactitude, l'exhaustivité et la rapidité des commandes; refus de paiement par carte de crédit et par chèque électronique, un membre dont le contrat de membre est annulé ne recevra des commissions et des bonus que pour la dernière période de paie complète qu'il a travaillé avant l'annulation (moins les sommes retenues lors d'une enquête précédant une annulation involontaire).

Un participant Travorium a le droit d'annuler à tout moment, quelle qu'en soit la raison. L'annulation doit être soumise par écrit à la Société à son adresse commerciale principale, ou par e-mail à Travorium.

SECTION 9 - RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS ET PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

9.1 - Sanctions disciplinaires

Violation de l'Accord, des présentes politiques et procédures, violation de toute obligation de droit commun, y compris, mais sans s'y limiter, toute obligation de loyauté applicable, toute conduite commerciale illégale, frauduleuse, trompeuse ou contraire à l'éthique, ou tout acte ou omission d'un membre qui, à la seule discrétion de la Société, peut nuire à sa réputation ou à sa bonne volonté (un tel acte dommageable ou une telle omission ne doit pas nécessairement être lié à l'activité Travorium du Membre), peut entraîner, à la discrétion de Travorium, une ou plusieurs des mesures correctives suivantes:

- l'émission d'un avertissement ou d'une réprimande par écrit;
- Exiger du membre qu'il prenne des mesures correctives immédiates;
- Imposition d'une amende, qui peut être retenue sur les chèques de primes et de commissions;
- Perte des droits à un ou plusieurs chèques de primes et de commissions;
- Retenir à un Membre tout ou partie des bonus et commissions du Membre pendant la période pendant laquelle Travorium enquête sur tout comportement prétendument contraire à l'Accord. Si l'entreprise d'un membre est annulée pour des raisons disciplinaires, le membre n'aura pas le droit de récupérer les commissions retenues pendant la période d'enquête;
- Suspension du contrat de membre individuel pour une ou plusieurs périodes de paie;
- Résiliation involontaire du contrat de membre du délinquant;

- Toute autre mesure expressément autorisée dans toute disposition de l'Accord ou que Travorium juge praticable de mettre en œuvre et appropriée pour résoudre équitablement les blessures causées partiellement ou exclusivement par la violation de la politique du Membre ou la violation du contrat;
- Instituer des poursuites judiciaires pour réparation monétaire et / ou équitable. Chaque violation est examinée au cas par cas, et toutes les mesures disciplinaires sont à la seule discrétion de Travorium.

9.2 - Médiation

Avant d'instituer un arbitrage, les parties se rencontreront de bonne foi et tenteront de résoudre tout différend découlant de ou lié à l'Accord par une médiation non contraignante. Une personne mutuellement acceptable pour les parties sera désignée comme médiateur. Les honoraires et frais du médiateur, ainsi que les frais de tenue et de conduite de la médiation, sont répartis également entre les parties. Chaque partie paiera sa part des honoraires et frais partagés prévus au moins dix (10) jours avant la médiation. Chaque partie paiera ses propres honoraires d'avocat, les frais et les dépenses individuelles associés à la conduite et à la participation à la médiation. La médiation aura lieu à Murrieta, en Californie, et ne durera pas plus de deux (2) jours ouvrables.

9.3 - Arbitrage

Si la médiation échoue, toute controverse ou réclamation découlant de ou liée à l'Accord, ou sa violation, sera réglée par un arbitrage confidentiel administré par l'American Arbitration Association en vertu de ses Règles d'arbitrage commercial, et un jugement sur la sentence rendue par l'arbitre peut être inscrit devant tout tribunal compétent. Les membres renoncent à tous leurs droits à un procès devant jury ou devant un tribunal. Toutes les procédures d'arbitrage auront lieu à Murrieta, Californie. Toutes les parties ont droit à tous les droits de découverte conformément aux règles fédérales de procédure civile. Il y aura un arbitre, un avocat, qui aura une expertise dans les transactions de droit des affaires, une forte préférence étant un avocat compétent dans le secteur de la vente directe, choisi dans le panel fourni par le panel d'arbitrage américain. Chaque partie à l'arbitrage est responsable de ses propres frais et dépenses d'arbitrage, y compris les frais juridiques et de dépôt. La décision de l'arbitre est définitive et contraignante pour les parties et peut, si nécessaire, être réduite à un jugement de tout tribunal compétent. Cet accord d'arbitrage survivra à toute résiliation ou expiration de l'accord.

AUCUNE ACTION COLLECTIVE, OU AUTRE ACTION REPRÉSENTATIVE OU ACTION GÉNÉRALE D'AVOCAT PRIVÉ, NI REJOINDRE OU CONSOLIDATION D'UNE RÉCLAMATION AVEC UNE RÉCLAMATION D'UNE AUTRE PERSONNE OU CATÉGORIE DE DEMANDEURS NE SERA PERMIS.

Rien dans ces politiques et procédures n'empêchera Travorium de demander et d'obtenir de tout tribunal compétent un bref de saisie-arrêt, une injonction temporaire, une injonction préliminaire, une injonction permanente ou toute autre réparation disponible pour sauvegarder et protéger les intérêts de Travorium avant, pendant ou à la suite du dépôt de tout arbitrage ou autre procédure ou en attendant la restitution d'une décision ou d'une sentence dans le cadre de tout arbitrage ou autre procédure.

9.4 - Dommages

Dans tous les cas qui découlent ou sont liés à la résiliation abusive du Contrat et / ou de l'activité Travorium d'un Membre, la Société et le Membre conviennent que les dommages seront extrêmement difficiles à déterminer. Par conséquent, la Société et le Membre stipulent que si la résiliation involontaire du Contrat et / ou la perte de l'activité Travorium du Membre est prouvée et jugée illégale en vertu de toute théorie du droit, le seul recours du Membre sera des dommages-intérêts calculés

comme suit:

- I. Pour les membres au rang «payé en tant que» de [insérer le rang] ou plus, les dommages-intérêts liquidés correspondent au montant de l'indemnité brute qu'il a gagnée conformément au plan d'indemnisation du Travorium au cours des douze (12) mois précédant immédiatement la résiliation.
- II. Pour les membres au rang «payé en tant que» de [insérer le rang], les dommages-intérêts correspondent au montant de l'indemnité brute qu'il / elle a gagnée conformément au plan d'indemnisation du Travorium au cours des vingt-quatre (24) mois précédant immédiatement la résiliation.

Dans toute action découlant de ou liée à l'Accord, aux activités de Travorium ou à la relation entre la Société et le Membre, les deux parties renoncent à toute réclamation pour dommages accessoires et / ou consécutifs, même si l'autre partie a été informée de la probabilité d'un tel dommage. La Société et le Membre renoncent en outre à toute réclamation en dommages-intérêts exemplaires et punitifs.

9.1 - Loi applicable, juridiction et lieu

La juridiction et le lieu de toute question non soumise à l'arbitrage résideront exclusivement à Murrieta, Californie. La loi fédérale sur l'arbitrage régit toutes les questions relatives à l'arbitrage. Les lois de la Californie régiront toutes les autres questions liées ou découlant de l'Accord. Nonobstant ce qui précède et la disposition d'arbitrage dans le présent Accord, les résidents de l'État de Louisiane seront autorisés à intenter une action contre Travorium dans leur forum d'origine et conformément à la loi de la Louisiane.

SECTION 10 - EFFET DE L'ANNULATION

10.1- Effet de l'annulation et de la résiliation

Tant qu'un membre reste actif et respecte les termes du Contrat de membre et des présentes Politiques, Travorium paiera des commissions à ce membre conformément au Plan de Compensation. Les primes et commissions d'un membre constituent l'intégralité des efforts du membre pour générer des ventes et toutes les activités liées à la génération de ventes (y compris, mais sans s'y limiter, la création d'une organisation en aval). À la suite de la non-continuation par un membre de son accord de membre, de l'annulation pour inactivité ou de l'annulation (résiliation) volontaire ou involontaire de son accord de membre (toutes ces méthodes sont collectivement appelées «annulation»), l'ancien membre doit n'ont aucun droit, titre, réclamation ou intérêt envers l'organisation en aval qu'il ou elle exploitait, ni aucune commission ou prime provenant des ventes générées par l'organisation. Les membres renoncent à tous les droits, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété, en aval qu'ils auraient pu avoir. Suite à l'annulation par un membre de son contrat de membre, l'ancien membre ne pourra pas se présenter comme membre de Travorium et n'aura pas le droit de vendre des produits ou services Travorium. Un membre dont le contrat de membre est annulé ne recevra des commissions et des primes que pour la dernière période de paie complète qu'il a travaillé avant l'annulation (moins les montants retenus lors d'une enquête précédant une annulation involontaire).

Un participant Travorium a le droit d'annuler à tout moment, quelle qu'en soit la raison. L'annulation doit être soumise par écrit à la Société à son adresse commerciale principale, ou par e-mail à

Travorium. L'avis écrit doit inclure la signature du membre, son nom, son adresse et son numéro d'identification du membre.

10.2 - Non-renouvellement

Un membre peut également annuler volontairement son accord de membre en ne payant pas les frais de renouvellement. Les membres disposent d'un délai de grâce de 60 jours pour se remettre en conformité en cas de non-paiement des frais administratifs.

SECTION 11 - DÉFINITIONS

ACCORD: Le contrat entre la Société et chaque Membre; comprend le Contrat de membre, les Politiques et procédures de Travorium et le Plan de compensation de Travorium, le tout dans leur forme actuelle et tel que modifié par Travorium à sa seule discrétion. Ces documents sont collectivement appelés le «Contrat».

ANNULER: la résiliation de l'entreprise d'un membre. L'annulation peut être volontaire, involontaire ou par non-renouvellement.

PLAN DE RÉMUNÉRATION: Les lignes directrices et la documentation de référence pour décrire comment les membres peuvent générer des commissions et des bonus.

CLIENT: Un client qui achète des services Travorium et ne s'engage pas dans la création d'entreprise ou la vente du service.

MEMBRE: Une personne physique qui signe le contrat Travorium, vend le service et génère des commissions de vente et de création d'entreprise.

LIGNE DE PARRAINAGE (LOS): Un rapport généré par Travorium qui fournit des données critiques relatives à l'identité des membres, aux informations de vente et à l'activité d'inscription de l'organisation de chaque membre. Ce rapport contient des informations confidentielles et des secrets commerciaux qui sont la propriété de Travorium.

ORGANISATION: Les clients et les membres placés sous un membre particulier.

MATÉRIEL OFFICIEL DE TRAVORIUM: Littérature, bandes audio ou vidéo et autres documents développés, imprimés, publiés et distribués par Travorium aux membres.

PLACEMENT: Votre position au sein de l'organisation de votre parrain.

RECRUTER: Aux fins de la politique sur les conflits d'intérêts de Travorium, le terme «Recruter» signifie la sollicitation, l'inscription, l'encouragement ou l'effort réel ou tenté d'influencer de toute autre manière, directement, indirectement, ou par l'intermédiaire d'un tiers, un autre Membre de Travorium ou le Client pour s'inscrire ou participer à une autre opportunité de marketing à plusieurs niveaux, de marketing de réseau ou de vente directe.

SPONSOR: Un membre qui inscrit un client ou un autre membre dans la société, et qui est répertorié comme sponsor sur le contrat de membre. L'acte d'enrôler d'autres et de les former à devenir membres est appelé «parrainage».

UPLINE: Ce terme fait référence au membre ou aux membres au-dessus d'un membre particulier dans une ligne de parrainage jusqu'à la société. C'est la lignée de sponsors qui relie un membre particulier à la société.